

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À MONTMAGNY LE MARDI 13 MAI 2008 À 20H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

MESDAMES

- FRANÇOISE AUCLAIR, municipalité de Lac-Frontière
- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- CARL DUBÉ, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- PIERRE MARCHAND, représentant de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE FORTIN, représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- PIERRE THIBAudeau, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- NORBERT MORIN, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Madame Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par le directeur général adjoint;

**2008-05-01**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 13 mai 2008 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Session du 8 avril 2008
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Gestion des boues de fosses septiques
    - 5.1.1 État de situation
    - 5.1.2 Octroi du contrat
    - 5.1.3 Calendrier de vidange
    - 5.1.4 Avis aux citoyens
  - 5.2 Ressources humaines
    - 5.2.1 Remplacement d'un congé de maternité de quatorze mois
  - 5.3 Renouvellement de l'assurance générale de la MRC de Montmagny
  - 5.4 Orthophotographies aériennes
    - 5.4.1 Entente avec la CRÉ
  - 5.5 Fibre optique

- 5.5.1 Certificat de paiement n° 10
- 5.5.2 Financement du règlement d'emprunt n° 2004-25 - Fibre optique au montant de 448 548 \$
  - 5.5.2.1 Acceptation de la proposition de la Caisse populaire Desjardins de Montmagny
  - 5.5.2.2 Remboursement - Règlement d'emprunt n° 2004-24 concernant la fibre optique au montant de 448 548 \$
- 5.6 Calendrier de conservation
- 5.7 Séance du 8 juillet 2008
- 5.8 Remplacement de M. Alain Fortier au Comité de Sécurité publique
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Pacte rural
    - 6.1.1 Pacte rural I
    - 6.1.2 Grands prix de la ruralité
    - 6.1.3 Rencontre du Comité de suivi du Pacte rural II
  - 6.2 Modifications à la réglementation d'urbanisme
  - 6.3 Québec Central
  - 6.4 Projets régionaux
    - 6.4.1 Grosse-Île
    - 6.4.2 Gestion des oies
    - 6.4.3 Transport collectif
  - 6.5 Transport adapté Montmagny-Sud
  - 6.6 Fortissimus - Billets et banquet
  - 6.7 Inondation à la Pourvoirie Daaquam
  - 6.8 Circonscriptions électorales
  - 6.9 Groupe de travail MRC/CSCS
  - 6.10 Projet d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Montmagny
  - 6.11 Clinique d'architecture patrimoniale de la Chaudière-Appalaches
  - 6.12 Plan quinquennal de la CRÉ
  - 6.13 Communications régionales Montmagny
  - 6.14 Représentant de la MRC au Mondial de traîneaux à chiens de la Rivière Daaquam
  - 6.15 Agence des Appalaches - Assemblée générale
  - 6.16 PPR - Résolution d'appui au projet modifié
  - 6.17 Cours d'eau
    - 6.17.1 Autorisation de travaux - Cours d'eau de la 12<sup>e</sup> Rue
  - 6.18 Demande de la Ville de Montmagny à la CPTAQ
  - 6.19 Politique familiale
- 7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 Quai en eau profonde – Anse-à-Gilles
  - 7.2 Confirmation de la subvention de 11 810 \$ - Table hors-foyer
  - 7.3 Campagne de financement du CJE
  - 7.4 Lettre d'appui au Centre d'aide aux entreprises de Montmagny-L'Islet
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes d'avril 2008
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 9 mai 2008
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
  - 9.1 Comité de sécurité publique du 29 avril 2008
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Cellulaires
  - 10.2 Plastique
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**3.1 SESSION DU 8 AVRIL 2008**

**2008-05-02**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
 APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session du 8 avril 2008 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**4. RENCONTRE**

**5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES**

**5.1 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

**5.1.1 ÉTAT DE SITUATION**

Suite à la dernière rencontre, nous avons vérifié si les sites de traitement de Transport Doiron à Saint-Raphaël, de la municipalité de Saint-Charles et d'Onyx pouvaient traiter les boues de fosses du territoire.

En ce qui concerne le site de l'entreprise Doiron, le syndic mentionne être dans l'incapacité de faire de proposition actuellement. Le site de Saint-Charles n'a pas la capacité de recevoir et traiter les boues et celui d'Onyx à Lévis n'existe plus.

D'autre part, la MRC de Bellechasse a ouvert les soumissions de son deuxième appel d'offres et la soumission la plus basse, déposée par le frère de M. Stéphan Doiron, a été rejetée pour non-conformité (absence de garanties de soumission et d'exécution). La deuxième soumission la plus basse a été déposée par une entreprise de la Beauce à 155 \$/fosse, indexé selon l'IPC et le coût de l'essence pour trois ans.

Dans ce contexte, M. Marcel Catellier et Mme Julie Roy ont à nouveau rencontré M. Laurent Gagnon de Campor pour obtenir minimalement les mêmes conditions que Bellechasse. M. Gagnon a finalement accepté ces conditions, conditionnellement à ce qu'on signe un contrat de cinq ans. L'augmentation de ces coûts a pour effet d'estimer un manque à gagner, lequel dépendra du taux de fosses vidangées en 2008.

Pour s'assurer que nous étions prêts à rencontrer les échéanciers de vidanges 2008, nous avons confirmé une entente de principe à Campor au début de mai, après avoir consulté les municipalités visées par la vidange de 2008.

**5.1.2 OCTROI DU CONTRAT**

- **CONSIDÉRANT** que dans le cadre d'un appel d'offres publié en mars 2008, la MRC de Montmagny demandait des prix pour la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses des résidences permanentes ou saisonnières de bâtiments non desservis par un réseau d'égout sur son territoire;
- **CONSIDÉRANT** que l'entreprise Campor inc. a été la seule à déposer une soumission et que dans ce contexte, les parties ont négocié une convention modifiant à la baisse les prix proposés par soumission, le tout tel qu'il appert de ladite convention soumise aux membres du conseil.

**2008-05-03**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR: M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'OCTROYER** à Campor Inc. le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses du territoire pour les cinq prochaines années, soit du 15 mai 2008 au 14 mai 2013, aux conditions fixées dans l'entente entre les parties.

**D'AUTORISER** le préfet et le directeur général adjoint à signer ladite entente et à la transmettre à notre assureur « La Mutuelle des municipalités du Québec ».

**ADOPTÉ**

#### 5.1.3 CALENDRIER DE VIDANGE

L'entrepreneur nous a déposé son projet de calendrier de vidange qui débutera à compter du 2 juin 2008. Nous l'avons acheminé aux municipalités concernées pour validation et information.

Le calendrier global sera également publié dans les journaux régionaux.

#### 5.1.4 AVIS AUX CITOYENS

Dès le jeudi 15 mai 2008, les citoyens de Cap-Saint-Ignace seront informés par un avis par la poste. Par la suite, avec un délai de deux semaines, ce seront les autres municipalités à tour de rôle.

### 5.2 RESSOURCES HUMAINES

#### 5.2.1 REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ DE QUATORZE MOIS

CONSIDÉRANT que la préposée à la saisie au Service de l'évaluation quitte pour un congé de maternité le 28 juillet prochain.

**2008-05-04**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE** procéder à l'engagement de Mme Manon Chamberland pour remplacer pendant une période de quatorze mois débutant le 26 mai prochain la préposée à la saisie au Service d'évaluation.

**QUE** les conditions d'emploi soient établies selon la grille salariale de la MRC de Montmagny et la Politique relative aux conditions de travail des employés de la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

### 5.3 RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE GÉNÉRALE DE LA MRC DE MONTMAGNY

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu les conditions de renouvellement de l'assurance responsabilité de la MRC de Montmagny pour la période du 15 mai 2008 au 15 mai 2009;
- CONSIDÉRANT que la prime annuelle est de 19 050 \$ (montant de 500 \$ plus élevé que l'année dernière en raison d'une augmentation des valeurs de 3 %) et que de ce montant, une somme de 855 \$ est à réclamée à la Corporation pour la mise en valeur de la Grosse-Île conformément à la résolution n° 2007-07-06;

**2008-05-05**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

APPUYÉ PAR: M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le paiement des frais de l'assurance responsabilité annuelle au coût total de 19 050 \$.

**DE RÉCLAMER** à la Corporation pour la mise en valeur de la Grosse-Île, la somme de 855 \$ correspondant à leur part dans la prime d'assurance responsabilité.

**ADOPTÉ**

#### **5.4 ORTHOPHOTOGRAPHIES AÉRIENNES**

##### **5.4.1 ENTENTE AVEC LA CRÉ**

Cette entente fait suite à la résolution n° 2007-04-09 et est conforme à notre demande.

**2008-05-06**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAUDEAU  
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ACCEPTER** l'entente proposée par la CRÉ Chaudière-Appalaches en vue d'acquérir, pour la somme de 1 500 \$, les orthophotographies aériennes 1/15 000 avec feuillage pour le secteur Chaudière-Appalaches.

**D'AUTORISER** le préfet et le directeur général adjoint à signer ladite entente avec la CRÉ Chaudière-Appalaches.

**ADOPTÉ**

#### **5.5 FIBRE OPTIQUE**

##### **5.5.1 CERTIFICAT DE PAIEMENT N° 10**

CONSIDÉRANT que Génicom recommande le paiement de la retenue définitive de 26 952,91 \$ (taxes en sus) à Télus par sa recommandation de paiement n° 10;

**2008-05-07**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE MARCHAND  
APPUYÉ PAR: MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le paiement de 26 952,91 \$, plus les taxes, à Télus conformément à la recommandation de paiement n° 10 de Génicom.

**ADOPTÉ**

##### **5.5.2 FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 2004-25 CONCERNANT LA FIBRE OPTIQUE AU MONTANT DE 448 548 \$**

##### **5.5.2.1 Acceptation de la proposition de la Caisse populaire Desjardins de Montmagny**

**2008-05-08**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR: M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la Municipalité régionale de comté de Montmagny accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Desjardins de Montmagny pour son emprunt de 448 548 \$ par billets en vertu du règlement n° 2004-25, au pair, échéant en série cinq ans comme suit :

36 148 \$	4,70 %	20 mai 2009
37 800 \$	4.70 %	20 mai 2010
39 600 \$	4,70 %	20 mai 2011
41 400 \$	4,70 %	20 mai 2012
293 600 \$	4,70 %	20 mai 2013

**QUE** les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**QUE** demande soit faite au Ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt, tel que mentionné ci-haut.

**ADOPTÉ**

**5.5.2.2 Remboursement - Règlement d'emprunt n° 2004-24 concernant la fibre optique au montant de 448 548 \$**

- ATTENDU que la Municipalité régionale de comté de Montmagny se propose d'emprunter par billets un montant total de 448 548 \$ en vertu du règlement d'emprunt n° 2004-25;
- ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

**2008-05-09**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR: M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

**QUE** les billets seront signés par le préfet et le secrétaire-trésorier adjoint.

**QUE** les billets seront datés du 20 mai 2008.

**QUE** les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement.

**QUE** les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	36 148 \$	
2.	37 800 \$	
3.	39 600 \$	
4.	41 400 \$	
5.	43 500 \$	
6.	250 100 \$	(à renouveler)

**QUE**, pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre, par billets, pour un terme plus court que le terme prévu dans le(s) règlement(s) d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- cinq ans à compter du 20 mai 2008, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement n° 2004-25. Chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

**ADOPTÉ**

## **5.6 CALENDRIER DE CONSERVATION**

Conformément à la *Loi sur les archives* et à l'article 3 du *Règlement sur le calendrier de conservation, le versement, le dépôt et l'élimination des archives publiques*,

**2008-05-10**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE MARCHAND  
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'APPROUVER** le calendrier de conservation présenté aux Archives nationales et d'autoriser le directeur général adjoint à le transmettre à cet organisme conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

## **5.7 SÉANCE DU 8 JUILLET 2008**

CONSIDÉRANT qu'en vertu d'un règlement du Conseil de la MRC de Montmagny, la session de juillet est itinérante;

**2008-05-11**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR: MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny, conformément à sa réglementation sur la session itinérante annuelle de juillet, tiene la session du 8 juillet 2008 à Notre-Dame-du-Rosaire.

**ADOPTÉ**

## **5.8 REMPLACEMENT DE M. ALAIN FORTIER AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT le départ de M. Alain Fortier, lequel siégeait au Comité de Sécurité publique;

**2008-05-12**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE  
APPUYÉ PAR: MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**DE** remplacer M. Fortier par M. Norbert Morin, maire de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

**ADOPTÉ**

## 6. **AMÉNAGEMENT**

### 6.1 **PACTE RURAL**

#### 6.1.1 **PACTE RURAL I**

Le coordonnateur à l'aménagement présente la situation des différentes municipalités dans le cadre de la finalisation du Pacte rural I.

Quelques ajustements devront être apportés aux résolutions adoptées par la MRC considérant que les investissements municipaux ou des promoteurs ont été différents du projet initial accepté par la MRC.

Ex. : Une municipalité proposait un projet de 60 000 \$ et demandait une aide financière de 4 000 \$, mais le projet réalisé n'a été que de 40 000 \$. Le projet réalisé respecte quand même les objectifs du Pacte rural, mais il faut adopter une modification à la résolution.

#### **Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire**

Projet : Transfert du montant accordé du projet « Bottin d'accueil des nouveaux résidants » au projet « Prolongement de l'embauche d'un agent de développement » réalisé en 2006

	<b>Coût prévu</b>	<b>Montant accordé</b>	<b>% d'aide</b>	<b>Coût réel</b>	<b>Montant proposé</b>	<b>% d'aide</b>
Bottin d'accueil des nouveaux résidants	750 \$	600 \$	80 %	0 \$	0 \$	0 %
Prolongement de l'embauche d'un agent de développement	15 450 \$	11 000 \$	71 %	19 264 \$	11 600 \$	60 %
<b>Total</b>	<b>16 200 \$</b>	<b>11 600 \$</b>		<b>19 264 \$</b>	<b>11 600 \$</b>	<b>60 %</b>

- COMPTE TENU des coûts réels plus élevés du projet « Prolongement de l'embauche d'un agent de développement » réalisé en 2006;
- COMPTE TENU de l'impossibilité de réaliser le projet « Bottin d'accueil des nouveaux résidants » dans les délais prévus par la PNR;
- COMPTE TENU que la modification respecte :
  - 1) le maximum de contribution approuvée par le ministère (soit un maximum de 80 % de la contribution gouvernementale par rapport au coût réel de réalisation du projet);
  - 2) les règles approuvées par le ministère dans le cadre du transfert des sommes non utilisées vers un projet déjà inscrit, réalisé et ayant dépassé les coûts prévus.

**2008-05-13**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau

APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accepte l'annulation du projet de « Bottin d'accueil des nouveaux résidants » et le transfert du montant des sommes non-utilisées, au montant de 300 \$ à la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire pour la réalisation du projet « Prolongement de l'embauche d'un agent de



développement » réalisé en 2006 afin de régulariser ce dossier de Pacte rural 2002-2007.

**ADOPTÉ**

### **Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud**

Projet :    Embauche d'un animateur des loisirs municipaux

	<b>Coût prévu</b>	<b>Montant accordé</b>	<b>% d'aide</b>	<b>Coût réel</b>	<b>Montant accordé</b>	<b>% d'aide</b>
Embauche d'un animateur des loisirs municipaux	60 000 \$	9 000 \$	15 %	55 000 \$	9 000 \$	16,3 %

- COMPTE TENU que les coûts réels n'affectent que de 1,9 % d'augmentation de la contribution financière du Pacte rural pour le projet;
- COMPTE TENU que l'ensemble des objectifs du projet ont été atteints, particulièrement pour l'embauche d'une ressource en loisirs pendant 104 semaines;
- COMPTE TENU que la modification du projet respecte :
  - 1) le maximum de contribution approuvée par le ministère (soit un maximum de 80 % de la contribution gouvernementale par rapport au coût réel de réalisation du projet);
  - 2) les règles approuvées par le ministère dans le cadre de la modification de projet.

**2008-05-14**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. NORBERT MORIN  
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accepte la modification du projet « Embauche d'un animateur des loisirs municipaux » réalisé en 2006-2007 par l'organisme Les Loisirs de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud afin de régulariser ce dossier de Pacte rural 2002-2007.

**ADOPTÉ**

#### 6.1.2 GRANDS PRIX DE LA RURALITÉ

Le coordonnateur à l'aménagement offre au Conseil des maires de présenter, dans le cadre des Grands prix de la ruralité, un agent rural ou des promoteurs qui se seraient distingués sur le territoire de la MRC dans le premier exercice du Pacte rural. Le Conseil des maires ne fait pas de proposition de mise en candidature pour la MRC. Le coordonnateur à l'aménagement mentionnera la possibilité de faire des propositions au niveau local lors de la rencontre des directeurs généraux. Dans ce cas, la proposition de mise en candidature sera déposée par une municipalité avec l'accord du conseil ou par tout organisme ou individu qui a participé à la Politique de la ruralité.

### 6.1.3 RENCONTRE DU COMITÉ DE SUIVI DU PACTE RURAL II

Les membres du Comité de suivi du Pacte rural devront faire l'évaluation des projets déposés et à être recommandés pour la réunion de juin.

Membres du comité :

MM. Marcel Catellier, Pierre Thibaudeau, Jean-Guy Desrosiers, Jacques André Roy, Jean-Louis Proulx et Daniel Racine.

Les membres du comité tiendront la réunion du Comité de suivi le 3 juin 2008 à 13h au siège social de la MRC de Montmagny.

## 6.2 MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME

**2008-05-15**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

APPUYÉ PAR: M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC autorise le directeur général adjoint à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification au règlement de zonage 1100 visant à permettre, pour la zone RbP-74, dans les usages du bâtiment principal, les usages « habitation trifamilale » et « 4 logements ».

**QUE** le certificat de conformité soit émis suite à un processus de consultation prévu à la loi si aucune modification n'a été apportée au projet déposé.

**ADOPTÉ**

**2008-05-16**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

APPUYÉ PAR: M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC autorise le directeur général adjoint à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification au règlement de zonage 1100 visant à modifier certaines normes d'implantation du bâtiment principal dans la zone Ra-7 (bâtiment de 1 ou 2 étages, bâtiment de 5 à 8 mètres de hauteur).

**QUE** le certificat de conformité soit émis suite à un processus de consultation prévu à la loi si aucune modification n'a été apportée au projet déposé.

**ADOPTÉ**

**2008-05-17**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

APPUYÉ PAR: M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC autorise le directeur général adjoint à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification au règlement de zonage 1100 conformément à la résolution adoptée par la Ville de Montmagny et portant le numéro 2008-138.

**QUE** le certificat de conformité soit émis suite à un processus de consultation prévu à la loi si aucune modification n'a été apportée au projet déposé.

**ADOPTÉ**

**2008-05-18**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS  
APPUYÉ PAR: M. NORBERT MORIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC autorise le directeur général adjoint à émettre un certificat de conformité à la Ville de Montmagny pour la modification au règlement de zonage 1100 afin d'ajouter des usages permis à l'intérieur du bâtiment principal pour la zone Sc-34 conformément à la résolution n° 2008-176.

**QUE** le certificat de conformité soit émis suite à un processus de consultation prévu à la loi si aucune modification n'a été apportée au projet déposé.

**ADOPTÉ**

**2008-05-19**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR: M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC autorise le directeur général adjoint à émettre un certificat de conformité pour l'ajout dans la zone RdP-7 des usages « habitations unifamiliale isolée » et « habitation unifamiliale jumelée » dans les usages du bâtiment principal.

**QUE** le certificat de conformité soit émis suite à un processus de consultation prévu à la loi si aucune modification n'a été apportée au projet déposé.

**ADOPTÉ**

**2008-05-20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR: M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC autorise le directeur général adjoint à émettre un certificat de conformité pour le règlement d'emprunt n° 1007 de la Ville de Montmagny pour l'installation des services d'aqueduc et d'égout ainsi que la construction d'une rue conformément à la résolution n° 2008-139 de la Ville de Montmagny.

**QUE** le certificat de conformité soit émis suite à un processus de consultation prévu à la loi si aucune modification n'a été apportée au projet déposé.

### **6.3 QUÉBEC CENTRAL**

Le rapport d'étude sur le maintien du Québec Central a été déposé au MTQ. Le document est présenté lors de la réunion.

Une demande a été adressée à la Ministre Julie Boulet pour une rencontre à laquelle participeraient des représentants de la CRÉ en Estrie, des représentants de Montmagny, des représentants de Robert-Cliche et des représentants de la CRÉ Chaudière-Appalaches.

### **6.4 PROJETS RÉGIONAUX**

#### **6.4.1 GROSSE-ÎLE**

La Corporation pour la mise en valeur de la Grosse-Île réitère sa demande d'aide financière de 2 000 \$ pour l'animation de la

Grosse-Île. Cette somme est prévue au budget dans le cadre des projets régionaux.

**2008-05-21**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY  
APPUYÉ PAR: M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse une aide financière de l'ordre de 2 000 \$ au CLD afin d'appuyer la Corporation de mise en valeur de la Grosse-Île dans ses projets d'animation du lieu national historique.

**ADOPTÉ**

#### 6.4.2 GESTION DES OIES

Le projet des aires de gagnage est prévu au budget. Considérant qu'une somme de 1 000 \$ a été prévue pour l'élaboration de l'entente spécifique sur la gestion de l'oie, il reste 1 000 \$ pour le projet d'aires de gagnage. Il se pourrait que cette somme soit insuffisante considérant le coût des semences.

Il faudra envisager utiliser un autre budget des projets régionaux pour compenser le surplus de dépense, s'il y a lieu. Considérant le ralentissement des projets de la ZIP, il pourrait y avoir des surplus à cet item.

**2008-05-22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE MARCHAND  
APPUYÉ PAR: MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse 1 000 \$ au CLD pour appuyer financièrement le projet des aires de gagnage et utiliser les surplus de budgets des projets régionaux pour compenser le manque à gagner jusqu'à un montant de 1 000 \$ supplémentaire.

**ADOPTÉ**

#### 6.4.3 TRANSPORT COLLECTIF

La MRC a reçu la contribution financière du MTQ pour le Service de Transport collectif. Le montant de 76 000 \$ reçu a été transféré au CLD.

**2008-05-23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE THIBAudeau  
APPUYÉ PAR: M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny verse la contribution du MTQ, pour le Service de Transport collectif, au CLD de la MRC de Montmagny afin d'appuyer financièrement l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny pour l'année 2008.

**ADOPTÉ**

### 6.5 TRANSPORT ADAPTÉ MONTMAGNY-SUD

Le Conseil d'administration du Transport collectif travaille présentement à élaborer un projet de transport adapté pour les municipalités non desservies

sur le territoire de la MRC. Des représentants du conseil d'administration se proposent pour venir rencontrer le Conseil des maires à ce sujet à la réunion de juin prochain. En développant le transport adapté, une subvention serait versée à l'organisme Transport collectif pour le fonctionnement (volet transport adapté) pour trois ans et un autre organisme public serait même intéressé à défrayer la participation normalement affectée aux municipalités.

La mise en place de ce service permettrait de disposer de taxis pour non seulement desservir les personnes à mobilité réduite, mais aussi la clientèle demandant des services de transport.

En avril, le transport collectif a réalisé 900 transports, ce qui constitue encore une augmentation de la demande de services. La plupart de ces transports sont effectués en utilisant des bénévoles, ce qui demande une importante logistique. L'utilisation de taxis, s'il y a un service de transport adapté, faciliterait l'organisation du service et un lien Montmagny-Sud vers Montmagny (et vice-versa) au moins cinq jours par semaine.

**NOTE :** Un transporteur demande aux municipalités de Montmagny-Sud de signer une entente pour l'utilisation de ses services pour le transport adapté. La municipalité n'a pas à signer cette entente, la compagnie de taxi est un transporteur et non un organisme gestionnaire du transport adapté.

La municipalité peut toutefois l'appuyer dans ses demandes de permis de taxi, mais n'a pas à le nommer gestionnaire du service.

## **6.6 FORTISSIMUS - BILLETS ET BANQUET**

L'événement Fortissimus arrive à grands pas et la MRC est invitée à participer aux divers événements.

Banquet d'ouverture : 65 \$ / personne, 500 \$ pour une table de 8

Journée d'événements : 45 \$/ jour.

**2008-05-24**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY  
APPUYÉ PAR: MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny participe au banquet d'ouverture par l'achat de deux laissez-passer.

**ADOPTÉ**

## **6.7 INONDATION À LA POURVOIRIE DAAQUAM**

La Pourvoirie Daaquam a été éprouvée par une inondation résultant d'un embâcle sur la Rivière Daaquam. Malgré que cet embâcle n'ait duré que quelques heures, presque tous les bâtiments et équipements de la pourvoirie ont été endommagés.

La sécurité civile collabore avec diligence avec le propriétaire de l'entreprise. Toutefois, afin de répondre aux standards de plus en plus exigeants de l'industrie touristique, des investissements supplémentaires devront être effectués pour développer cette entreprise touristique.

**2008-05-25**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CARL DUBÉ  
APPUYÉ PAR: M. PIERRE THIBAUDEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny appuie l'entreprise Pourvoirie Daaquam dans ses démarches d'aide financière afin de remettre en état ses installations

suite aux dommages créés par un embâcle sur la Rivière Daaquam et aussi, appuie l'entreprise dans ses projets de développement pour en faire un site d'accueil de grande qualité afin d'atteindre les objectifs de diversification économique de Montmagny-Sud.

**ADOPTÉ**

## **6.8 CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES**

Le mémoire déposé et présenté par M. le préfet à la Commission d'étude de la carte électorale est annexé au document. La tenue d'une troisième audience en Chaudière-Appalaches est prévue le 30 mai prochain.

La MRC a fait valoir que le comté de Montmagny-L'Islet composé entièrement de deux MRC serait un comté qui pourrait constituer une exception. En Chaudière-Appalaches, il pourrait y avoir des comtés de nombre d'électeurs variables, sans toutefois enlever des comtés à d'autres régions du Québec. De plus, les commissaires semblent avoir apprécié la démonstration du lien entre les MRC et le représentant à l'Assemblée nationale.

## **6.9 GROUPE DE TRAVAIL MRC/CSCS**

La commission scolaire et les trois MRC concernées ont tenu leur rencontre de travail afin d'élaborer des projets de collaboration. Il a été convenu de :

- 1) Tenir une rencontre afin de clarifier l'obligation de la commission scolaire à défrayer la transmission des données du rôle d'évaluation;
- 2) Élaborer un projet porteur (comme celui de la fibre optique) au cours de la prochaine année. Le projet envisagé est celui de « l'école innovante ».

## **6.10 PROJET D'ÉOLIENNES SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY**

Tel qu'annoncé en début de semaine, le projet de parc éolien sur le territoire de la MRC de Montmagny n'a pas été retenu par Hydro-Québec. Un des trois projets prévu dans le Massif du Sud a été retenu à l'ouest de la Route 281 donc, à grande distance des limites de Saint-Paul-de-Montminy.

## **6.11 CLINIQUE D'ARCHITECTURE PATRIMONIMALE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES**

Trois autres MRC de Chaudière-Appalaches ont l'intention de déposer à la CRÉ Chaudière-Appalaches, un projet de clinique d'architecture afin de conseiller les propriétaires de maisons anciennes à rénover en conformité avec le potentiel architectural de leur résidence. Un financement de 89 000 \$ serait demandé au FDR pour un projet total de 137 000 \$.

Le projet nécessite une contribution financière de 4 000 \$ par année de chacun des partenaires du milieu et permettrait à chacun d'eux d'obtenir 33 services conseil par année.

Considérant que la Ville de Montmagny a prévu ce service dans son entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, la ville pourrait utiliser 4 000 \$/année de ce budget et obtenir 33 services conseil/année pendant trois ans.

Les promoteurs du projet demandent à la MRC de Montmagny si elle est disposée à s'associer au projet.

**2008-05-26**

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ  
APPUYÉ PAR: M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny est intéressée à participer au projet régional de clinique architecturale regroupant quatre MRC et la CRÉ Chaudière-Appalaches conditionnellement à ce que la Ville de Montmagny signifie son intention de défrayer annuellement la participation du milieu, ce qui lui permettrait de bénéficier de l'ensemble des services prévus à l'entente.

**ADOPTÉ**

#### **6.12 PLAN QUINQUENNAL DE LA CRÉ**

La MRC de Montmagny est invitée à participer au forum régional visant à l'élaboration du plan quinquennal de développement régional 2008-2013 qui aura lieu le 12 juin prochain à Lévis.

Le préfet et le directeur général adjoint représenteront la MRC lors de cet événement.

#### **6.13 COMMUNICATIONS RÉGIONALES MONTMAGNY**

Tel que convenu à une réunion précédente, la gestion du Service de communications régionales sera attribuée à la Société de développement économique de Montmagny. Afin de confirmer cette entente, un protocole d'entente devra être signé par les partenaires (MRC, Ville, CLD et SDEM de Montmagny). Le protocole d'entente final sera déposé lors de la réunion.

**2008-05-27**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR: M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny accepte le protocole d'entente et autorise le préfet à signer ledit protocole d'entente visant à désigner la SDEM de Montmagny à titre de gestionnaire du service « Communications régionales Montmagny ».

**ADOPTÉ**

#### **6.14 REPRÉSENTANT DE LA MRC AU MONDIAL DE TRAÎNEAUX À CHIENS DE LA RIVIÈRE DAAQUAM**

La Corporation de développement économique de la Rivière Daaquam invite la MRC de Montmagny à désigner un représentant sur le conseil d'administration de l'organisme qui a pour mandat d'organiser le Mondial de traîneaux à chiens.

**2008-05-28**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR: M. CARL DUBÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny désigne M. Pierre Thibaudeau à titre de représentant de la MRC de Montmagny sur le Conseil d'administration de la Corporation de développement de la Rivière Daaquam.

**ADOPTÉ**

### 6.15 AGENCE DES APPALACHES - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'assemblée générale de l'Agence des Appalaches aura lieu le 19 juin prochain. Les partenaires municipaux sont invités et les deux représentants au conseil d'administration issus de la MRC de Montmagny assisteront à l'assemblée générale.

### 6.16 PPR - RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET MODIFIÉ

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a déposé un projet PPR à la CRÉ visant le développement d'une gestion concertée de la forêt publique;
- CONSIDÉRANT que ce projet a été réalisé en collaboration avec le Massif du Sud;

2008-05-29

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR: M. PIERRE MARCHAND

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny avise la CRÉ Chaudière-Appalaches qu'elle accepte de mettre fin au projet 546 présenté dans le cadre du camp C du PPR;

**QUE** le projet de la MRC de Montmagny soit fusionné au projet 551 dont le responsable sera M. Martin Paulette.

**ADOPTÉ**

### 6.17 COURS D'EAU

CONSIDÉRANT l'existence d'un projet de canalisation d'un cours d'eau à Montmagny, dans le secteur de la 12<sup>e</sup> Rue, côté nord.

2008-05-30

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CARL DUBÉ  
APPUYÉ PAR: MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'AUTORISER** les travaux de canalisation du cours d'eau de la 12<sup>e</sup> Rue, côté nord, conformément aux plans et devis préparés suite à l'obtention du certificat d'autorisation du MDDEP dans ce dossier.

**QUE** lesdits travaux soient répartis entre les institutions et citoyens concernées selon l'entente conclue entre ces parties.

**ADOPTÉ**

### 6.18 DEMANDE - VILLE DE MONTMAGNY À LA CPTAQ

La Ville de Montmagny demande à la CPTAQ de prolonger des services en zone agricole dans le secteur situé au sud de l'Autoroute 20 pour des terrains adjacents à la Route 283.

Ce secteur est déstructuré et une autorisation pour un usage autre qu'agricole a été octroyée par la CPTAQ.

2008-05-31

IL EST PROPOSÉ PAR : M. NORBERT MORIN  
APPUYÉ PAR: M. ROSARIO BOSSÉ



ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny appuie la demande de prolongement des services sanitaires au sud de l'Autoroute 20 pour desservir une partie du secteur déstructuré situé le long de la Route 283.

**ADOPTÉ**

#### **6.19 POLITIQUE FAMILIALE**

Le coordonnateur à l'aménagement invite les maires et représentants locaux de la Politique familiale à participer au lancement de celle-ci qui aura lieu le mardi 27 mai 2008 à la salle du conseil de Cap-Saint-Ignace.

Une invitation spéciale est faite aux jeunes enfants qui pourraient accompagner les représentants municipaux présents.

### **7. CORRESPONDANCE**

#### **7.1 QUAI EN EAU PROFONDE - ANSE-À-GILLES**

Voir la résolution reçue de la municipalité de l'Isle-aux-Grues à ce sujet.

#### **7.2 CONFIRMATION DE LA SUBVENTION DE 11 810 \$ - TABLE HORS-FOYER**

Une lettre de la Table Hors foyer confirme la subvention de 11 810 \$ pour l'acquisition de bacs dans les espaces publics des municipalités.

#### **7.3 CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2008 DU CJE**

**2008-05-32**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR: M. PIERRE MARCHAND

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

De verser au Carrefour jeunesse emploi une somme de 200 \$ pour leur campagne de financement.

**ADOPTÉ**

#### **7.4 LETTRE D'APPUI AU CENTRE D'AIDE AUX ENTREPRISES DE MONTMAGNY-I-ISLET**

Voir lettre jointe.

### **8. FINANCES**

#### **8.1 COMPTES D'AVRIL 2008**

**2008-05-33**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN  
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

<b>N° chèque</b>	<b>Montant</b>	<b>Nom du fournisseur</b>
M800117	928,32	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
M800118	923,32	Les Services Ben-Son S.E.N.C.

C800210	342,10	Catellier, Marcel
C800211	76,36	Roy, Jacques-André
C800212	4298,98	Desjardins Sécurité Financière
C800213	3109,12	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C800214	2372,32	Bureautique Côte-Sud Enr.
C800215	570,00	Desjardins Sécurité Financière
C800216	69,05	À La Rive Inc.
C800217	2440,22	S S Q - Investissement et Retraite
C800218	160,00	La Capitale - Gestion financière
C800219	318,70	Comm. adm. de régime de retraite et d'as
C800220	938,21	Journal l'Oie blanche
C800221	58,67	Canadian Tire/Gestions P. Venne Inc.
C800222	150,00	Municipalité de L'Isle-aux-Grues
C800223	28,22	Corporation informatique Bellechasse
C800224	5586,71	Commission de la santé et sécurité au travail
C800225	67,73	Montmagny Air Service Inc.
C800226	4515,00	Raymond Chabot Grant Thornton
C800227	101570,63	CLD de la MRC de Montmagny
C800228	400,00	Municipalité de Berthier-Sur-Mer
C800229	100,00	Municipalité de St-Just-De-Bretenieres
C800230	200,00	Creca
C800231	300,00	Municipalité de Lac-Frontière
C800232	250,00	Municipalité de Ste-Euphémie-sur-Riv.-du-Sud
C800233	12369,00	Municipalité de St-Fabien-de-Panet
C800234	100,00	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C800235	1884,02	Municipalité de Ste-Apolline-de-Patton
C800236	600,00	Municipalité de St-Paul-de-Montminy
C800237	10894,00	Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
C800238	550,00	Municipalité de Cap-St-Ignace
C800239	350,00	Municipalité de St-Pierre-de-La-Riviere-
C800240	400,00	Municipalité de St-François-de-La-Rivier
C800241	1529,46	Publicité Plastique Blais Ltée
C800242	665,96	Groupe de Géomatique Azimut Inc.
C800243	150,00	Fondation de l'Hôtel-Dieu de Montmagny
C800244	850,00	Ville de Montmagny
C800245	104,15	La petite Caisse
C800246	42,55	Groupe CCL (Formules d'affaires)
C800247	169,32	Tourisme Chaudière-Appalaches
C800248	124,13	Stéréo Plus/Léonard Chabot Inc.
C800249	52,68	Labrador Laurentienne Inc.
C800250	136,40	Librairie Livres En Tête Inc.
C800251	39,51	Chambre de Commerce et Industrie de Mty
C800252	1410,94	Jacques & Raynald Morin
C800253	29,65	L'Épi d'or - Boulangerie Pâtisserie
C800254	564,38	Québec Municipal
C800255	366,84	Ass. des Aménagistes régionaux du Québec
C800256	36,12	Fleuriste Beausite Enr.

C800257	7715,09	Services Sanitaires Roy
C800258	18,90	Aubé, Luca
C800259	92,30	Éditions Yvon Blais
C800260	337,95	Neopost Canada Ltée
C800261	136,30	Peintures récupérées du Québec
C800262	540,00	École nationale des Pompiers Québec
C800263	931,22	Evolutra Corporation
C800264	112,88	Constructo Sé@O
C800265	50,00	Centre d'entraide familiale de la MRC de Mty
C800266	608,40	Beaudry & Associés, Consultants Évaluation
C800267	1649,16	RDL Télécom
C800268	3000,00	Corp. de développement Rivière Daaquam
C800269	103,73	Le Nettoyeur Magnymontois Inc.
C800270	124,16	Publications Gesmont Inc.
C800271	789,26	Grenier, Benoît
C800272	4190,35	Cloutier Chaurette Inc.
C800273	10000,00	Corporation du Parc St-Nicolas
C800274	293,48	Ass. gestionnaires financiers mun. du Qc
C800275	282,19	Sani-S.P.E.C. Inc.
C800276	2819,05	Terrapex Environnement Ltée
C800277	3047,39	René Samson Inc., Ent. Électricien
C800278	62,65	Les Délices de Maude, Service Traiteur
C800279	379,26	Garatech Inc.
C800280	8631,55	GCI
C800281	423,59	Fédération québécoise des municipalités
C800282	187,66	Société canadienne des postes
C800283	50,18	L'Épi d'Or - Boulangerie Pâtisserie
C800284	626,32	100% Coton Inc.
C800285	5957,09	Services Sanitaires Roy
C800286	50,00	Vien, Hélène
C800287	176,37	Bossé, Rosario
C800288	243,00	Fonds de l'information foncière
C800289	3282,09	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C800290	2325,51	Bureautique Côte-Sud Enr.
C800291	68,88	À La Rive Inc.
C800292	1034,84	Journal l'Oie blanche
C800293	536,16	Corporation informatique ellechasse
C800294	699,82	Bernier Imprimeurs Inc.
C800295	145,90	Montmagny Air Service Inc.
C800296	986,53	Raymond Chabot Grant Thornton
C800297	76397,80	CLD de la MRC de Montmagny
C800298	960,88	Municipalité de Lac-Frontière
C800299	27,00	Carrefour Jeunesse-Emploi MRC de Montmagny
C800300	45,01	Microplus eEt Dumoulin Montmagny
C800301	582,44	Publicité Plastique Blais Ltée
C800302	152,38	Groupe de Géomatique Azimut Inc.
C800303	6006,97	Ville de Montmagny

C800304	24,75	Groupe CCL (Formules d'affaires)
C800305	50,23	Labrador Laurentienne Inc.
C800306	423,28	Impression Rive-Sud
C800307	1357,55	Parc régional du Massif du Sud
C800308	22844,62	Servitech Inc.
C800309	12,60	Aubé, Luca
C800310	6651,20	9172-7891 Québec Inc. (Richard Pelletier)
C800311	50,00	École nationale des pompiers Québec
C800312	309,75	Evolutra Corporation
C800313	55,03	RDL Telecom
C800314	20,00	Société de développ. économ. de Montmagny
C800315	111,40	Le Nettoyeur Magnymontois Inc.
C800316	380,78	Caron, Clément
C800317	79,01	René Samson Inc., Ent. Électricien
C800318	6489,00	Pierre Deschamps et Const. Tony Chiasson
C800319	134,29	Catellier, Marcel
C800320	77,87	Roy, Jacques-André
C800321	0,00 Annulé	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C800322	258,23	Bureautique Côte-Sud Enr.
C800323	22,56	Canadian Tire/Gestions P. Venne Inc.
C800324	2742,86	Raymond Chabot Grant Thornton
C800325	682,09	CLD de la MRC de Montmagny
C800326	577,89	Municipalité de Lac-Frontière
C800327	319,23	Municipalité de Ste-Lucie-de-Beauregard
C800328	1551,55	Barreau du Québec
C800329	405,65	Richard, Jean-François
C800330	741,44	Richard, Éric
C800331	405,82	Jalbert, Jean-Luc
C800332	760,55	GCI
C800333	0,00 Annulé	Nadeau, Sonia
I800334	310,20	Visa Desjardins
I800335	99,86	Télus Québec
I800336	97,22	Télus Québec
I800337	336,80	Télus Québec
I800338	341,24	Télus Québec
I800339	7079,42	Revenu Canada
I800340	6890,00	Ministre du Revenu du Québec
I800341	7361,88	Ministre du Revenu du Québec
I800342	232,43	Télus Mobilité
I800343	243,70	Télus Mobilité
I800344	6207,63	Hydro Québec
I800345	827,37	Télus Québec
I800346	40,00	Visa
I800347	125,73	Visa
I800348	489,87	Revenu Canada
I900325	7,05	Blais, Gaétan
I900326	10,25	Blais, Gaétan

I900327	5,00	Goulet, Jocelyn
I900328	20,82	Bellavance, Marie-France
I900329	61,09	Pilote, Nicolas
I900330	142,03	Lapierre, André
I900331	104,55	Franck, Alain
I900332	7,00	Mercier, Chantal
I900333	73,96	Gagné, Valérie
I900334	12,50	Bernard, Maryse
I900335	72,85	Le Bel, Étienne
I900336	72,71	Lachance, Josie-Talbot
I900337	5,00	Goulet, Jocelyn
I900338	134,44	Lapierre, André
I900339	87,08	Gagné, Valérie
I900340	79,00	Lachance, Josie-Talbot
I900341	101,55	Le Bel, Étienne
I900342	57,98	Pilote, Nicolas
I900343	1637,89	Racine, Daniel
I900344	19,18	Fortin, Myriam
I900345	87,72	Labrecque, Nancy
I900346	48,62	Pilote, Nicolas
I900347	140,54	Roy, Julie
I900348	137,13	Lapierre, André
I900349	22,79	Franck, Alain
I900350	7,00	Mercier, Chantal
I900351	97,61	Gagné, Valérie
I900352	98,57	Le Bel, Étienne
I900353	94,44	Lachance, Josie-Talbot
I900354	11,02	Goulet, Jocelyn
I900355	511,96	Pilote, Nicolas
I900356	58,91	Lapierre, André
I900357	29,79	Franck, Alain
I900358	7,00	Mercier, Chantal
I900359	397,46	Gagné, Valérie
I900360	50,69	Le Bel, Étienne
I900361	90,18	Lachance, Josie-Talbot
I900362	31,32	Bellavance, Marie-France
I900363	50,40	Fortin, Myriam
I900364	14,85	Franck, Alain
I900365	85,50	Lapierre, André
I900366	117,54	Gagné, Valérie
I900367	38,25	Mercier, Chantal
I900368	75,85	Le Bel, Étienne
I900369	97,65	Pilote, Nicolas
I900370	4,41	Bernard, Maryse
TOTAL	393 105,97	\$

**QUE** la liste des comptes à payer d'avril 2008 soit acceptée.

**ADOPTÉ**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Daniel Racine, directeur général adjoint de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 393 105,97 \$.

---

Daniel Racine, directeur général adjoint

### **8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 9 MAI 2008**

Reporté.

### **9. RAPPORT DES COMITÉS**

#### **9.1 COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2008**

Voir procès-verbal joint.

### **10. VARIA OUVERT**

#### **10.1 CELLULAIRES**

M. Réal Bolduc remet un courriel de M. Bastien Néron, directeur des ventes et distribution pour Sogetel, lequel nous informe que l'entreprise en est à l'étude de coûts pour la desserte en téléphonie cellulaire du sud du territoire. À cet effet, il demande que nos organismes municipaux l'aident à obtenir des renseignements sur le programme fédéral « Équipements économiques et touristiques moteurs ».

Les municipalités non desservies par le cellulaire réitèrent l'importance de ce moyen de communication de nos jours et demande l'intervention du CLD pour poursuivre les démarches entreprises à ce jour auprès du MAMR, de Sogetel et de Télus.

#### **10.2 PLASTIQUE**

M. Norbert Morin explique qu'à St-François des agriculteurs s'organisent pour récupérer le plastique des balles de foin ronde au moyen d'une machinerie qui le compacte et le plie. Cependant, Services sanitaires Roy, qui reçoit et traite les matières recyclables du territoire ne seraient pas en mesure de les recevoir et de les traiter. Il demande qu'on fasse des démarches pour qu'il en soit autrement.

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2008-05-34**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ  
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 21h30.

**ADOPTÉ**

---

Marcel Catellier, préfet

---

Daniel Racine, dir. gén. adjoint

